



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mercredi 17 mai 2017

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 MAI 2017 A CHEVRIER

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 21
Date de convocation : 3 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix mai à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Chevrier, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., ROTH J.-L., CLAEYS S., REINHARDT C., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J., BRIQUET C., MORIN N., BRIQUE J.-R., MEYNET G., FOL Y., DESBIEZ-PIAT S., FEIREISEN J., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., BARTHASSAT J.-L., MERY L., DOMERGUE F., RINALDI S., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.,
Excusés : ROZE S., ROSAY E., FUHRMANN P., MAGNIN A., DELVA C., BARBIER C.,
Invités : GRANDCHAMP P., PREVOST C., PATRY S.

Mme Gisèle MEYNET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie la commune de Chevrier pour son accueil et félicite les élus pour la qualité de leur nouveau groupe scolaire.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 05/04/17,
- Approbation du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal du Vuache,
- Organisation de manifestations sportives dans les espaces naturels du Pays du Vuache,
- Convention cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des mesures du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) de la programmation 2014-2020,
- Contrat des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL : proposition d'assurance,
- Constatation des amortissements des biens acquis avant 2013 par le SIAV,
- Régularisation des amortissements du SPCV,
- Questions diverses : Vergers communaux, Vandalisme sur les pâturages du Vuache, Revue de presse, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane PATRY (SP) présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 1^{er} mars 2017 :

- **Denis JORDAN offre ses données au SIV** : Botaniste de référence pour la flore de Haute-Savoie, Denis JORDAN a herborisé à de nombreuses reprises sur le massif du Vuache et sur le Mont de Musièges. A ce titre, il est l'un des auteurs du Catalogue floristique du Vuache. Pour ce travail, il a utilisé les 6000 occurrences (observations) qu'il avait minutieusement rédigées lors de ses sorties sur le terrain dans un recueil de fiches manuscrites, comportant le nom des espèces observées, leurs habitats naturels, leur abondance, leur situation géographique et les dates d'observations. Ce travail « inestimable » pour la connaissance de notre flore locale, Denis l'a offert au SIV le **jeudi 9 mars** lors d'une rencontre avec son collègue et ami Jacques BORDON.
Le SIV accueille actuellement un stagiaire qui a pour mission d'inclure l'ensemble de ces informations dans une base de données numérique sur la flore du Vuache.
- **Exposition « Les Couloirs de la Nuit »** : La version itinérante a été installée dans la salle du conseil municipal de la Mairie d'Archamps du **28 février au 13 mars**.
- **Chantier participatif à Jonzier-Epagny** : Organisé comme chaque année par l'association Apollon74 et le SIV, ce chantier a eu lieu le **lundi 20 mars** sur la prairie sèche des Tirées et du Grand Nant, et a rassemblé une dizaine de participants.
- **Intervention du Lycée agricole de Poisy** : Le **mardi 21 mars**, les élèves du Bac Pro « GMNF » (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) de l'ISETA (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy) étaient présents sur le Marais des Hospices (Clarafond-Arcine) pour débroussailler la végétation ligneuse qui avait repoussé depuis la première phase de restauration du site, réalisée il y a deux ans.
Ce partenariat entre le lycée et le Vuache a plus de 10 ans ! Il permet au SIV de bénéficier d'une équipe encadrante expérimentée dans la gestion des milieux naturels, tout en offrant aux élèves des chantiers « écoles » dans divers domaines : bûcheronnage en forêt, débroussaillage de zone humide, fauche tardive sur prairie sèche, etc.
- **Le Service Environnement du Département sur le Vuache** : Pour finaliser la procédure d'acquisition foncière des parcelles de Monsieur Maurice GENOUD (propriétaire sur les pâturages du Vuache), Béatrice FEL et Christophe BRIQUET du Service Environnement du Département ont effectué une visite sur place le **mercredi 23 mars**, en présence de Jean-Louis DUCRUET (JLD), vice-président du SIV.
Une fois l'acte signé, ces prairies sèches seront labellisées « Site Départemental ENS (Espace Naturel Sensible) ».
JLD propose de notifier dans l'acte que la gestion du site sera confiée au SIV.
- **Salon Eco-Bio à Saint-Julien en Genevois** : Organisé par l'association Apollon74 dans le cadre des semaines du développement durable, le Salon Eco-Bio se tenait comme les années précédentes à la Paguette. Ce **samedi 8 avril**, le SIV occupait un stand pour présenter ses actions et vendre ses différents ouvrages.
- **Création d'un hôtel à insectes pour le Verger** : Telle se nommait la première animation ENS de l'année proposée le **mercredi 19 avril** par le SIV. Animée par Luc MERY (LM) d'Apollon74, celle-ci a rassemblé une trentaine de personnes (16 inscrits !) qui ont pu fabriquer et installer un hôtel à insectes au sein même du verger traditionnel haute-tige planté par les enfants en 2009, derrière l'école de Malagny (Viry).
LM explique que l'installation a fonctionné dès la semaine suivante en accueillant ses premiers hôtes (hyménoptères solitaires du genre *Osmia*).
Gisèle MEYNET propose que chaque année un verger communal face l'objet de cette animation, afin d'être équipé d'un hôtel à insectes.
- **Formation pour « Bien entretenir son verger »** : **Vendredi 28 avril**. 18 participants. Animation assurée par Rémy BAZEAU, Président de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie. Matinée en salle (prêtée gracieusement par la commune de Chaumont) : les différentes techniques de greffage des arbres fruitiers. Déjeuner à midi à l'auberge communale

du Pralet. A 14h : plantation d'un pommier haute-tige « Cusset » (variété traditionnelle) dans le jardin de l'Auberge, puis retour en salle pour une séance pratique de greffage. Formation gratuite organisée par le SIV et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) avec le soutien financier du Département de la Haute-Savoie (ENS) et de l'Etat (TEPCV).

- **Animations dans les vergers communaux** : LM présente à l'assemblée les photos des animations « Taille & Pollinisation » qu'il a réalisé avec les enfants des écoles dans les vergers communaux du Pays du Vuache : Mercredi 15 mars à Chênex, vendredi 24 mars à Vulbens, mercredi 29 mars à Viry et vendredi 31 mars à Vers.

Gisèle MEYNET (GM) est désignée secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 05 avril 2017.

DELIBERATION :

REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Il ajoute que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 3500 habitants, sont également tenus d'établir dans les mêmes conditions leur règlement intérieur.

Les populations légales (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 / date de référence statistique) des communes de Valleiry et de Viry, membres du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), étant respectivement de 4114 et de 4682 habitants, le comité syndical doit se doter d'un règlement intérieur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du projet de règlement intérieur du SIV.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur du comité syndical, annexé à la présente délibération.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS LES ESPACES NATURELS DU PAYS DU VUACHE :

SP procède à la lecture du projet de charte d'engagement à l'attention des organisateurs.

Dominique ERNST (DE) invite les délégués à s'exprimer sur ce projet :

GM propose que la signature de cette charte soit une condition préalable à toute étude de projet de manifestation sportive. En cas de non-respect des consignes, elle propose que soit adressée à l'organisateur une lettre recommandée. Par ailleurs, si la manifestation a généré des frais, par exemple de nettoyage, il est impératif que ceux-ci restent à la charge de l'organisateur.

JLD pense qu'il faut indiquer dans cette charte qu'en raison du nombre croissant de sollicitations pour l'organisation d'événements sportifs dans les espaces naturels du Pays du Vuache, le SIV pourrait limiter le nombre de manifestations par an.

Olivier PINGET (OP) propose que le SIV ait la possibilité de fixer (en interne) le nombre de manifestations autorisées par an. Les demandes seraient alors traitées en fonction de la date de réception des dossiers.

Jacques BORDON (JB) rappelle qu'il est important de bien encadrer ces manifestations. Il se méfie en effet des dérives qui peuvent exister autour de ces événements. Il donne quelques exemples sur d'autres territoires, où les espaces naturels, pourtant protégés, ont été soumis à des éclairages nocturnes, à des survols en drones, etc.

JLD rappelle que l'organisation d'événements sportifs génère une augmentation de la fréquentation dans les espaces naturels, notamment par les coureurs qui viennent s'entraîner en dehors des dates des manifestations.

Fabrice DOMERGUE (FD) propose de donner une priorité aux structures organisatrices dont le siège est situé dans une des communes membres du SIV.

Jean FEIREISEN propose de différencier les zones sensibles en fonction du type de pratique (pédestre, VTT, équestre) et du nombre de participants. LM propose pour cela de se servir de la carte de végétation du piémont du Vuache produite dans le cadre du Contrat Corridors Biologiques.

Après débat, l'assemblée adopte le modèle de charte d'engagement présenté, sous réserve qu'il intègre les propositions mentionnées ci-dessus.

CONVENTION CADRE RELATIVE A LA GESTION EN PAIEMENT ASSOCIE PAR L'ASP DES MESURES DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION ET DE CONTROLE (SIGC) DE LA PROGRAMMATION 2014-2020 :

SP retrace l'historique de ce dossier et rappelle que le SIPCV s'était engagé en 2015 sur un accompagnement des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) à hauteur de 1 040,73 € / an soit 5 203,63 € pour 5 ans.

En 2016, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a informé le SIPCV que le Genevois (+ Chaumont et Clarafond-Arcine) avait contractualisé au-delà de son enveloppe financière. L'estimation provisoire* des dépenses s'élevaient donc pour le SIV à 1 624 €/an, soit 8120 € pour 5 ans (583 € / an de surplus).

**Evolution en fonction des corrections apportées aux erreurs de contractualisation des exploitants agricoles.*

DE présente ensuite le projet de convention-cadre qui va permettre à l'ASP (Agence de services et de paiement) de percevoir la participation financière du SIV.

Cependant et après plusieurs contacts avec la structure porteuse du PAEC du Genevois (Communauté de Communes du Genevois) et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, le SIV ne connaît toujours pas le montant exact de sa participation financière. Il demande donc à l'assemblée si elle l'autorise malgré tout à signer cette convention, afin de ne pas pénaliser la procédure de paiement des aides pour les agriculteurs.

JLD explique que le SIV n'est pas responsable de la sous-estimation des montants contractualisés et propose que ce soient les structures porteuses qui assurent le financement du surplus.

Après débat, DE propose d'informer la Région Auvergne Rhône-Alpes (autorité de gestion du FEADER / Fond européen agricole pour le développement rural) et l'ASP que le SIV ne signera la convention que lorsqu'il connaîtra le montant exact de sa participation.

Par ailleurs, le SIV ne s'engagera pas sur une participation financière supérieure à 1 650 € par an.

DELIBERATIONS (SUITE) :

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG74 :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président expose :

- qu'il est opportun pour le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,
- que le Centre de Gestion a informé le syndicat de l'attribution du marché au **groupement SOFCAP/GENERALI** et des nouvelles conditions du contrat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADHERER** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

Durée du contrat : 1 an et 9 mois (date d'effet 01/04/2017)

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

- o Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
 - o Conditions : 5.45 % - Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.
- **D'INSCRIRE** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
 - **D'AUTORISER** le Président à signer au nom et pour le compte du SIV, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONSTATATION DES AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS AVANT 2013 PAR LE SIAV :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la régularisation des amortissements des biens acquis avant 2013 par le SIAV est effectuée par opération d'ordre non budgétaire (uniquement à la Trésorerie) dans la limite du solde créditeur du compte 1068. Cette régularisation est nécessaire afin de transmettre une situation patrimoniale nette et réelle au Syndicat Intercommunal du Vuache créé par dissolution-fusion du SIAV et du SIPC.V.

Il propose que soit enregistré les écritures suivantes : débit C/ 1068 et crédit C/ 28xxx.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame GARIGLIO, comptable du syndicat, à enregistrer les régularisations d'amortissements des biens acquis avant 2013 par le SIAV, à hauteur de **138 035.38 €**.

REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS DU SPCV

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache a l'obligation de procéder à l'amortissement de son patrimoine. Il convient donc de reconstituer les amortissements des biens de l'ex SPCV jusqu'à 2016 inclus.

Il présente ensuite un tableau faisant apparaître les amortissements à régulariser établi sur la base des durées d'amortissements votées par le comité syndical du 05 avril 2017.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) VALIDE cette régularisation,
- 2) AUTORISE le comptable du syndicat à enregistrer les écritures comptables correspondantes à savoir : débit compte 1068 et crédit des comptes 28xxx, pour un montant de **69.608,35 €**.

QUESTIONS DIVERSES :

- Vergers communaux :

LM présente à l'assemblée un bilan sur les vergers communaux :

Commune	Date plantation	Nbre d'arbres	Nbre de variétés	Production	État de santé	Avenir	Animation scolaire	Animation grand public
Jonzier-Epagny	1999	18	18	Moyenne	Quelques arbres végètent	Pérennisé (zone N)	Non (trop loin de l'école et désintérêt communal, de l'école et APE)	Toutes les années, soit 2 animations / an (entretien + formation taille, dégustation)
Vulbens	2001-2002	34	18	Moyenne	Bon – dégâts des voitures et des arbres voisins tombés sur quelques fruitiers – terre argileuse	Pérennisé (zone N)	Reprise depuis 2015	- 4 animations ENS (les « ravageurs » et la lutte biologique – plantation, découverte des vergers) - 2 journées taille de formation) +
Vers	2003	15	15	Moyenne	Bon – attention 80% des arbres sont marqués par les machines agricoles	Pérennisé (zone A)	Chaque année	1 animation ENS (accueillir la biodiversité au verger + taille de formation)
Dingy-en-Vuache	2006	7	7	Moyenne	Très bon – sauf un arbre mort suite à déplacement	Implantation du local technique (2 arbres déplacés dont 1 mort) / Projet logement (zone U)	Tous les 2 ans	/
Viry (Malagny)	2009	11	11 – dont 2 espèces exotiques)	Faible	Très bon	Pérennisé – attention à un éventuel projet d'extension école (zone U)	Chaque année	ENS (hôtel à insectes)
Chênex	2012	10 + 3 non planté	10 + 3 inconnus	Pas encore	Tous les arbres sont touchés par la	Projet de parking ? (zone U)	Chaque année sauf 2016	Aucune (peut-être la rencontre des vergers de

		par le SIV			débroussaillieux / remplacement des 5 arbres / 2 arbres morts en 2017 /			2017 ?) – pas d'inauguration
Savigny	2006 - 2016	10	10	Faible	Beaucoup de mortalité – proximité du parking - débroussaillieux	Difficile (zone U)	La plantation n'a pas été réalisée avec l'école	Fête des vergers 2006
Valleiry	2011	6	6	Pas encore	Bon	Pérennisé (zone A)	La plantation n'a pas été réalisée avec l'école	Pas de panneau d'accueil pomme
TOTAL		101	74		2 menacés	3 menacés	5 animations scolaires	5 animations grand public

FD propose d'ajouter à ce tableau une colonne « *Nombre total d'arbres plantés* », tenant compte des arbres qui n'ont pas repris, de ceux qui ont séché et de ceux qui ont été cassés.

- **Vandalisme sur les pâturages du Vuache :**

SP explique au comité que lors d'une visite du site le 19 avril dernier, il a constaté que la citerne souple avait été percée à une extrémité, très probablement par un coup de couteau. Elle était donc quasiment vide ; Quant à la source, celle-ci était déjà presque tarie, en raison de l'absence de précipitation depuis le début du mois de mars.

Malheureusement aucun élément concernant le ou les auteurs de cet acte déplorable, ni de témoin de ce vandalisme n'a pu être relevé. A noter que le même acte a été commis le même jour sur la réserve incendie de la commune de Frangy. Le bureau SIV a par conséquent décidé de porter plainte contre X. Denis CHAUMONTET propose que soit installé autour de la réserve une clôture grillagée ainsi qu'un panneau explicatif précisant l'action du SIV. La mise en place d'un piège photo est évoquée, mais LM rappelle que les photos, si elles ont « capturé » un suspect, ne sont juridiquement pas utilisables.

Le kit de réparation LABARONNE livré avec la citerne a permis à Frédéric FOL, agriculteur, de réparer la toile dès le lendemain. La montée au Vuache des 14 génisses est programmée mi-mai.

- **Revue de presse :**

Le Pays du Vuache et à l'honneur dans différents magazines :

- RANDONNER.CH (mai 2017) : Couverture et 8 pages sur la floraison printanière au Vuache. Deux fiches randonnées détachables : « *Le Vuache en fleurs* » : Chevrier – Sainte Victoire – Goley du Pey et « *Excursion champagnarde genevoise* » : Athenaz – Sezegnin – La Repentance - Avusy. Promotion du site internet www.pays-du-vuache.fr et du Catalogue floristique du Vuache.

JB s'étonne que le SIV n'ait pas été informé sur ce projet de parution. Il souhaite à l'avenir que le magazine se rapproche du SIV pour tout nouvel article concernant le Vuache. Un courrier sera adressé dans ce sens à la rédaction de Randonner.ch.

- HAUTE-SAVOIE MAG (N°164 Avril/Juin 2017), magazine du Département de la Haute-Savoie : Page 34 : *Petite sélection printanière* : présentation des deux animations ENS organisées par le SIV sur la commune de Viry.
- SP explique également qu'un article a été rédigé dans LE GENEVOIS (N°2 avril 2017), magazine de la CCG : « Etes-vous nature ? » sur les chantiers participatifs organisés par le SIV et Apollon74.

- Enfin, un article sur la sortie ENS du vendredi 23 juin 2017 à Chaumont : « *La nuit, tous les papillons ne sont pas gris – 1* » est programmé dans le nouveau Magazine NEEWS (N°2 Juin) : Toute l'info locale du genevois.DE propose d'alimenter régulièrement ce magazine avec l'actualité du SIV.

Pour conclure :

JB propose au SIV d'adhérer au PIFH (Pôle d'information flore-habitats) afin de mutualiser et mettre à disposition les données floristiques du Vuache. Il suffit pour cela d'adhérer à la charte du Pôle (gratuit), après quoi un identifiant et un mot de passe seront communiqués au SIV. LM propose également d'adhérer au Pôle de Gestion des Milieux Naturels. L'assemblée approuve.

Christian PREVOST retrace l'historique du suivi de la migration au Défilé de l'Ecluse. Il rappelle les difficultés (financières) que la Ligue pour la protection des oiseaux de Haute-Savoie (LPO 74) a connues en 2016 pour effectuer convenablement ce suivi. En 2017, avec le soutien de la Station ornithologique Suisse, la LPO74 va pouvoir embaucher 2 personnes, du 15 juillet au 15 novembre, afin d'assurer l'ensemble des journées de suivi (semaine et week-end) mais également faire vivre le site (mieux accueillir le public, informer les visiteurs, etc.). Il remercie la commune de Chevrier pour la mise à disposition gracieuse d'un logement pour les deux salariés. L'association est actuellement à la recherche de gîtes (type refuge, auberge de jeunesse) pour accueillir les ornithologues amateurs de passage.

Une journée inaugurale est enfin programmée le 15 juillet sur place.

Le prochain comité syndical aura lieu le **mercredi 28 juin 2017 à 19h à la mairie de Clarafond-Arcine** (à confirmer).

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h et la commune de CHEVRIER convie le comité à un buffet froid.

Le Président,
Dominique ERNST

La Secrétaire de séance,
Gisèle MEYNET

Lexique des abréviations :

Délégués :

DE : Dominique ERNST
FD : Fabrice DOMERGUE
GM : Gisèle MEYNET
JB : Jacques BORDON
JLD : Jean-Louis DUCRUET
LM : Luc MERY
OP : Olivier PINGET

Salarié:

SP : Stéphane PATRY

ASP : Agence de services et de paiement
CCG : Communauté de Communes du Genevois
DDT : Direction Départementale des Territoires
ENS : Espace Naturel Sensible
FEADER : Fond européen agricole pour le développement rural
GMNF : Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
ISETA : Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy
LPO 74 : Ligue pour la protection des oiseaux de Haute-Savoie
MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques
PAEC : Projet agro-environnemental et climatique
PIFH : Pôle d'information flore-habitats
SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache
SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache
SMS : Syndicat Mixte du Salève
TEPCV : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte